

Voix plurielles

Revue de l'Association des professeur.e.s de français des universités et collèges canadiens (APFUCC)



Témoins de témoins : le témoignage indirect dans Vie de ma voisine de Geneviève Brisac

Enrico Maria Faltoni

Volume 19, Number 1, 2022

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1089129ar>

DOI: <https://doi.org/10.26522/vp.v19i1.3940>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des professeur.e.s de français des universités et collèges canadiens (APFUCC)

ISSN

1925-0614 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Faltoni, E. (2022). Témoins de témoins : le témoignage indirect dans Vie de ma voisine de Geneviève Brisac. *Voix plurielles*, 19(1), 77–88.
<https://doi.org/10.26522/vp.v19i1.3940>

Article abstract

Vie de ma voisine (2017) is the true the story of Shoah survivor Eugénie Plocki told through the eyes of her neighbour and in the words of Geneviève Brisac. A life story, it is also a testimonial and a biography. This article examines narrative and linguistic choices that allow Brisac to demonstrate both the limits of her testimonial and her duty to stand witness. It also shows how the biographical pact she has committed to coincides with the birth of a friendship.

© Enrico Maria Faltoni, 2022



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Témoins de témoins : le témoignage indirect dans *Vie de ma voisine* de Geneviève Brisac**Enrico Maria FALTONI**, Université de Bologne, Italie**Résumé**

Vie de ma voisine (2017) de Geneviève Brisac apparaît comme un « roman vrai » au carrefour entre récit de vie, témoignage et biographie. Dans ce livre, l’auteure parvient à inscrire dans le patrimoine collectif l’expérience jusque-là passée volontairement sous silence d’Eugénie Plocki, sa voisine rescapée de la Shoah. À travers des choix narratifs et linguistiques bien précis, Brisac forge un récit dialogué dont elle devient aussi l’actrice et qui lui permet de résoudre l’aporie de l’impossibilité de témoigner de quelque chose dont on sent toutefois devoir témoigner : non tant à la place du témoin, mais en rendant compte de sa propre rencontre avec le témoignage même. Dans cet article, on décrira les expédients qui permettent à l’auteure d’accomplir sa mission : celle d’écrire un témoignage *in-direct* sur l’expérience de persécution d’autrui et sur la naissance d’une amitié, tout en respectant le pacte biographique entre survivante et auditrice.

Mots-clés

Brisac, Geneviève ; *Vie de ma voisine* ; témoignage ; Shoah ; Plocki, Eugénie ; traduction

Dans le monde contemporain bouleversé par la pandémie, l’humanité a redécouvert la précarité de sa propre présence sur Terre. Du jour au lendemain, nos parents, nos amis, nos chers les plus proches, mais aussi nous-mêmes sommes devenus subitement susceptibles de succomber à une maladie qui ne fait pas, elle, de discriminations. Alors, dans ce sentiment constant de caducité, et à cause de leur âge désormais avancé, on pourrait craindre que le virus ne fasse disparaître à jamais, entre autres, les derniers survivants de la Shoah, avant qu’ils n’aient pu tous témoigner de leur expérience. Il est donc légitime de se poser la question s’il est possible ou non de témoigner au lieu des survivants directs, une fois que ces derniers auront tôt ou tard disparu. On peut aussi se demander dans quelle mesure on peut recueillir le témoignage de leur expérience traumatique et le transmettre à la collectivité pour l’inscrire définitivement dans le patrimoine humain et ainsi en empêcher l’oubli.

Si elle n’avait pas été publiée en 2017, bien avant les enjeux posés par la pandémie, on pourrait penser que l’œuvre *Vie de ma voisine* est née de cette sorte de réflexion. En effet, dans ce livre, l’auteure Geneviève Brisac relate l’expérience de son amie Eugénie Plocki, dite Jenny, qui incarne la « voisine » du titre. Née à Paris en 1925 de Nuchim Plocki et Rivka Rajsfus, Plocki est une femme d’origine juive polonaise ayant survécu aux persécutions nazies et assisté, impuissante, à l’arrestation de ses parents pendant la Rafle du Vélodrome d’Hiver du

16 et 17 juillet 1942 et à leur déportation à Auschwitz, où ils sont morts, sans que l'on sache avec certitude si c'était dans les chambres à gaz ou non, peu de temps après leur arrivée. Restée seule avec son frère cadet dans le Paris occupé par les Allemands, Eugénie a réussi à survivre grâce à ses propres forces et à l'aide de la famille, catholique, de son amie Monique. À la Libération, Jenny est devenue institutrice d'école primaire, profondément convaincue de la nécessité d'enseigner à ses élèves, dès le plus jeune âge, l'importance de l'engagement politique pour la diffusion des idéaux d'égalité et de respect réciproque et pour s'assurer un futur de liberté et de paix.

Contrairement à son frère Maurice Rajsfus, historien renommé ayant consacré la plupart de ses recherches aux persécutions anti-juives en France, Eugénie n'a jamais partagé publiquement son passé de persécutée. Seules ses connaissances les plus intimes en étaient au courant, jusqu'à ce que Brisac n'emménage justement dans l'immeuble du V^e arrondissement où elles vivaient et vivent encore aujourd'hui. Plus précisément, après l'avoir entendue parler de son amie Charlotte Delbo pendant un entretien à la radio, Jenny a décidé d'approcher la nouvelle voisine pour partager avec elle l'histoire de sa vie et de celle de ses parents, sûre de trouver de son côté des oreilles prêtes à écouter sa confession.

Publié par Grasset le 4 janvier 2017, *Vie de ma voisine* (dans la suite « *VDMV* ») est un livre difficile à catégoriser en termes de genre, au carrefour entre témoignage, biographie, récit de vie et roman de formation. C'est l'histoire d'une amitié toute particulière née d'une confession passionnante entre deux voisines. L'œuvre apparaît aussi comme un roman aux voix plurielles, d'une certaine manière un entretien anthropologique, car dans ses quelques deux-cents pages, Brisac relate la vie de sa voisine dans une sorte de dialogue continu. Comme dans une biographie pour ainsi dire « conventionnelle », dans *VDMV* « toutes les strates de la psyché [...] se donnent libre cours [...] en une mêlée plus ou moins bien arbitrée » (Dadoun 54), dans une alternance presque vertigineuse entre les mots d'une protagoniste et de l'autre. En tout cas, parmi les différents genres dans lesquels peut s'inscrire *VDMV*, celui du témoignage sur l'expérience de survivance de la Shoah est a priori le plus « complet ». Cependant, au fur et à mesure qu'on lit le livre, on a l'impression qu'il serait plus correct de définir cette œuvre non comme un témoignage au premier degré, mais plutôt comme un témoignage de témoignage, celui fait par l'auteure à travers les confidences de sa voisine survivante.

En outre, compte tenu spécialement de la réticence plus que sexagénaire de Jenny quant au partage de son histoire de survivante juive, il convient de s'interroger sur la pertinence de tirer une œuvre entière de cette mémoire longuement cachée, et cela de la part d'une auteure qui n'a pas vécu cette expérience. Dans cet article, en partant de réflexions théoriques sur les

enjeux des récits-témoignages au premier degré des expériences de persécution, j'essaierai d'illustrer la façon dont Brisac, grâce à des choix discursifs et linguistiques bien précis et avisés, parvient à écrire un récit sur le témoignage d'autrui où la volonté et les réserves de la témoin Plocki sont respectées, et qui répond en même temps aux objectifs ultimes des témoignages sur la Shoah écrits directement par les survivants.

Évidemment, la notion de témoin utilisée à propos d'Eugénie Plocki désigne la personne qui a éprouvé un événement traumatique mais surtout qui décide d'en témoigner, à l'oral ou, comme dans les cas les plus connus, sous forme écrite. Toutefois, qu'il s'agisse d'un témoignage oral ou écrit, l'acte de témoigner implique toujours un dialogue qui est rendu possible par la présence simultanée d'un parlant et d'un interlocuteur, idéal ou réel. Ce dernier devient, selon la définition de Régine Waintrater, un « témoignaire », à savoir le destinataire d'un témoignage d'autrui qu'il s'approprie en devenant à son tour un témoin au second degré de l'expérience témoignée. Le témoignaire représente donc une condition *sine qua non* pour l'existence même du témoignage, car les témoins, à la recherche constante d'un public auditeur, ne se réalisent dans leur rôle que lorsqu'un sujet « autre » montre sa propre volonté d'accueillir leur récit (Baccolini et Elefante 115). Dans le cas de *VDMV*, la figure de Brisac, auteure, narratrice mais également actrice du dialogue instauré entre les deux femmes, investit évidemment le « rôle » de témoignaire. Elle donne à Plocki la possibilité de s'exprimer et cristallise l'expérience de celle-ci dans un texte littéraire, l'insérant pour toujours dans la mémoire collective.

Ainsi, la mise sous forme littéraire du témoignage de la survivante Eugénie ne dérive pas de la volonté de cette dernière de témoigner de son expérience pour, entre autres, honorer la mémoire de ses parents ; c'est plutôt la première témoin « publique » de ce témoignage, Brisac, qui en reconnaît l'incalculable valeur et qui décide de le transposer dans une œuvre littéraire. En effet, comme ouvertement affirmé dans le texte, Plocki n'avait pas l'intention de produire une œuvre écrite portant entièrement sur son expérience, un témoignage sur la survie de la guerre comme il y en a tant d'autres, refusant de s'ajouter à la cohorte et d'« écrire l'énigme Tartempionne à Auschwitz » (Brisac 15). Sa réticence, semblable à celle de nombre d'autres survivants n'ayant écrit leurs témoignages que très tardivement ou y résistant jusqu'à leur mort, est « vaincue » par Brisac à travers un texte où la vie de Jenny n'est qu'un angle d'observation, parmi plusieurs autres, de leur amitié tout à fait exceptionnelle.

En effet, au sein de la critique abordant les témoignages sur les traumatismes historiques des survivants d'un point de vue littéraire aussi bien que psychologique, il est largement reconnu que ces productions dérivent généralement d'une « exigence de se sentir impliqué, le

cas échéant même à distance [...] temporelle ou spatiale par rapport au réel que l'on raconte ou que l'on écoute raconter » (Callari Galli et Elefante 47). L'implication de la part des survivants dont on parle ici, réside dans la nécessité que la narration de l'expérience, aussi douloureuse que l'expérience même, ne soit pas perçue comme une fin en soi. Si, comme l'affirme James Burnet, l'écriture du témoignage est un parcours parfois périlleux de réélaboration de la douleur que les survivants portent en eux et qu'ils craindront jusqu'à leur propre mort (86), elle naît souvent « d'une alliance conflictuelle avec le mutisme ou avec l'impuissance à former un message transmissible » (Callari Galli et Elefante 84). Dans le cas de *VDMV*, il n'est pas hasardeux d'affirmer que l'écriture naît d'une alliance semblable, assurée par un rapport d'amitié sous-jacent entre la témoin et son interlocutrice, qui permet à la première de surmonter l'impossibilité de témoigner de sa propre expérience à cause de l'absence d'un public capable de recevoir un tel témoignage, et à la seconde d'éterniser l'histoire d'une personne qui, avant d'être une rescapée de la Shoah, est une amie.

De la même manière, il est reconnu que la volonté de la part des survivants de témoigner, que ce soit à l'écrit ou à l'oral, correspond fréquemment à celle d'annihiler les répercussions post-traumatiques que le traumatisme et sa remémoration ont sur la psyché des rescapés. Le témoignage peut donc coïncider avec la résolution du processus douloureux d'élaboration du deuil pour ceux qui n'ont pas eu la possibilité de témoigner juste après le traumatisme, comme l'explique Bella Brodzki. C'est en effet l'impossibilité de comprendre sa propre survivance par rapport à la disparition de ses semblables qui souvent empêche les survivants de témoigner (121). En approchant Brisac, Plocki donne alors, implicitement, le feu vert au déchaînement d'un témoignage oral et, dans un second temps, écrit : après son propre parcours de refoulement du traumatisme, quoique long et silencieux, Plocki trouve enfin la capacité de témoigner de ce qu'elle a caché jusqu'à ce moment-là.

L'auteur indo-britannique Salman Rushdie a vu la traduction comme le moyen à travers lequel ceux qui sont morts, disparus, oubliés, enterrés ou supprimés, peuvent « échapper » à leur destin prédéterminé par le fait d'être « portés » dans la mémoire de ceux qui restent, et donc de « renaître » dans d'autres contextes à travers le temps et l'espace (17). Ainsi, il a appelé « hommes traduits » les individus qui ont vécu personnellement l'expérience douloureuse de l'émigration mais aussi de la marginalisation, et dont la mémoire est perpétuée par leurs descendants directs ou indirects (Callari Galli 64). Une telle définition est tout à fait appropriée pour Nuchim Plocki et Rivka Rajsfus, qui non seulement ont connu sur leur peau la persécution et la déportation, mais qui sont effectivement traduits en mots à travers la parole de leur fille Jenny. Le but ultime de la confession de celle-ci est en effet la commémoration de ses parents,

dont le souvenir aurait autrement disparu à jamais. La narration de sa propre expérience reste, pour Plocki, ainsi que pour nombre d'autres survivants rescapés des tragédies de l'humanité, un prétexte pour commémorer les parents ou les proches assassinés, en prononçant leurs noms dans un contexte formant l'une des possibles déclinaisons du deuil. D'après Michel de Certeau, l'écriture sur sa propre expérience de survivance par rapport à la mort des siens « joue le rôle d'un rite d'enterrement, elle exorcise la mort en l'introduisant dans le discours [...] : marquer un passé, c'est faire une place au mort, [...] et par conséquent utiliser la narrativité qui enterre les morts comme moyen de fixer une place aux vivants » (118).

Le témoignage de Plocki en tant que survivante coïncide avec le dernier stade d'un processus de « digestion » dans lequel la témoin externalise et expulse ce qu'elle a intériorisé de plus intime. Il s'agit ici d'une digestion en même temps organique et abstraite, biologique et historique, car chez les témoins, le discours, la pensée et la mémoire sont influencés par « le résultat d'interactions complexes entre répressions, dissociations, déni ou processus malaisés de séparation-individuation et de deuil » (Amati-Mehler 174, ma traduction).

En outre, bien que les histoires des témoins relatent essentiellement des événements passés, elles sont réécrites dans le présent et dirigées vers le futur (Brodzki 156) : la façon de s'exprimer de Jenny et, plus généralement, des survivants est alors fragmentée et ne suit que superficiellement l'ordre chronologique des événements, symptôme d'une mémoire elle aussi fragmentée, car traumatisée. Comme chez la plupart des témoins auteurs de témoignages, l'ambiguïté de la souffrance de Jenny se concrétise en un témoignage retardé, entrecoupé de réflexions personnelles et anhistoriques (Brunetaux 733), dans ce cas sur la littérature, la philosophie, l'histoire, l'enseignement, ainsi que sur la cuisine et les fleurs :

Je me souviens que le premier jour où j'ai porté l'étoile jaune, je suis passée devant le café qui faisait le coin de la rue des Vignerons et de l'avenue de la Villa.

Le café existe toujours. Il est nanti d'une petite terrasse en béton.

Nous y avons bu un mauvais café offert gentiment par le patron à qui nous n'avons fait aucune confidence, c'était au mois de juillet 2016. Nous avons pris le métro direction château de Vincennes, pour une exploration de l'avenue de la Villa, désormais avenue Franklin-Roosevelt, nous avons longé la rue du Moulin, désormais rue Jean-Moulin, en nous racontant des histoires.

Je crois bien que nous parlions de fleurs. Je n'ai jamais eu la main verte, les plantes meurent plus vite que leur ombre quand je les installe chez moi.

Jenny s'est moquée. Comment peut-on échouer avec des impatiences ? Je lui ai dit : tu n'as qu'à m'apprendre.

Il faisait beau, et les gens étaient en vacances. Nous avons parcouru les trajets que Jenny et Monique accomplissaient chaque jour. Ce quartier de Vincennes, tranquille et désert ce jour-là, avait un air inchangé.

En 1942, a murmuré Jenny, le café était surmonté d'un hôtel où étaient cantonnés des soldats allemands. Et l'un d'entre eux, quand il m'a vue passer, avec l'étoile mal dissimulée par mon écharpe, m'a souri pour la première fois. Il est venu vers moi et m'a serré la main. J'ai senti sa compassion. Ce n'étaient pas des S.S. (87-88)

De cette manière, l'expérience de persécution est inscrite dans la mémoire collective à l'intérieur et à travers des conversations intimes entre deux amies qui, lors de leurs échanges, abordent nombre d'autres sujets : la relation de cette expérience traumatisante n'est donc pas le but ultime de l'écriture de Brisac, mais plutôt son expédient. Cela lui permet, d'une part, de respecter la volonté de Jenny, et d'autre part, en tant que témoin d'un témoignage direct, de ne pas contredire la « déontologie » du témoin, en assumant le fardeau de la mémoire et celui de la transmission intergénérationnelle lorsqu'ils lui sont implicitement transférés, comme par un impératif éternel et immuable (Brodzki 120).

Par ailleurs, si l'on considère Brisac dans son rôle de « témoignaire », il est possible d'observer l'importance de sa présence dans la co-crédation du récit de Jenny : le témoignage se construit en effet sur un contrat « entre le témoin et celui à qui il s'adresse, [si bien qu'il] ne s'accomplit réellement que s'il a été écouté » (Baccolini et Elefante 123). À celle qui écoute le témoignage revient donc la tâche de participer à la remémoration, de s'appropriier la mémoire partagée et de s'engager moralement à la partager à son tour, en contribuant à l'enrichissement de la mémoire collective par l'ajout d'une autre pièce mnémonique. Le témoignaire est donc une figure fondamentale dans l'acte de témoignage, sans laquelle celui-ci ne pourrait ni exister ni aspirer à devenir un « lieu de mémoire » (Brunetaux 734).

Dans une perspective différente, le témoignage peut être considéré comme le « transport » d'une mémoire fragmentée et traumatique du plan de la pensée au plan de la parole. La pratique d'écriture d'un témoignage peut être alors comparée, d'un point de vue théorique mais aussi pratique, à celle de la traduction : comme le postule Brodzki, le mot « traduction » est généralement et spontanément associé à une manœuvre linguistique empirique, alors que l'interprétation d'un rêve et la ressuscitation d'une mémoire sont elles aussi des actes de traduction (4). La traduction inter-linguistique et l'écriture d'un témoignage sont, en quelque sorte, la transformation d'un contenu qui, dans sa forme originelle, n'est que partiellement compréhensible à ses destinataires. Qu'il s'agisse du passage d'un texte d'une langue source à une langue cible ou de la verbalisation orale, mais surtout écrite, d'un traumatisme inscrit dans la mémoire, ces deux pratiques consistent en un passage d'un lieu métaphorique à un autre. Pour qu'elles puissent s'accomplir, ce passage doit nécessairement

coïncider avec une réélaboration qui vise à rendre le contenu à transporter le plus accessible et le plus partageable possible.

Dans *Poétique et politique du témoignage*, Jacques Derrida réfléchit à l'effective possibilité de « traduire », d'un point de vue linguistique aussi bien que métaphorique, les témoignages de survivants de la Shoah. Ses exemples sont sa propre tentative de traduction en français, aussi bien que les traductions en d'autres langues étrangères de la production poétique de Paul Celan, plus précisément du poème hermétique *Aschenglorie*, portant sur l'indicible expérience de survivance à la persécution nazie des Juifs d'Europe. Il montre que, pour que la traduction des expériences verbalisées des rescapés puisse se faire, il ne faut pas uniquement chercher à traduire le texte qui contient l'évocation de cette mémoire. En effet, cela serait ontologiquement impossible, car le témoignage en tant que texte porte sur une expérience qui, par définition, n'est que partiellement compréhensible, même par ceux ou celles qui l'ont directement éprouvée.

Effectivement, la verbalisation des expériences traumatisantes des survivants, tout comme leur traduction, impliquent un « différend traductif » : en verbalisant leur expérience, les survivants découvrent l'impossibilité de transmettre la douleur subie dans les termes offerts par le moyen de communication au public récepteur de leurs témoignages. Essayer de rendre compréhensible cette douleur dans les termes mis à disposition par le discours dans lequel l'expérience est « traduite », signifierait, de la part des survivants qui écrivent, sacrifier l'aptitude à « prouver » la douleur subie (Davies 18). Les destinataires de la traduction d'un tel texte seraient en mesure de comprendre le texte traduit d'un point de vue purement linguistique ; son contenu, en revanche, resterait inexorablement inaccessible, du moins partiellement.

D'après Derrida, pour traduire un texte portant sur l'expérience de survivance à la persécution, voire à la déportation, il faudrait plutôt agir en tant que témoins indirects d'un témoignage direct, celui qu'on lit et qu'on cherche à traduire. Par conséquent, dans cette opération de traduction, il faudrait devenir de véritables témoins à son propre tour. Cela ne demanderait pas la substitution de ses propres mots à ceux des témoins originels, dans une sorte de relation indirecte de ce qui a été déjà dit ; une telle approche serait linguistiquement possible mais substantiellement trompeuse. Dans la traduction d'un témoignage sur l'expérience de persécution et de déportation, la tâche devrait plutôt être celle de témoigner de sa propre expérience de connaissance du témoignage proprement dit. Cela équivaldrait à réaliser un témoignage sur sa propre « rencontre », comme en parle Derrida, avec l'acte même de témoignage, en traduisant dans la langue étrangère non seulement le contenu linguistique du

texte mais aussi sa propre tentative de comprendre un acte testimonial qu'on reconnaît, dès le début, comme ontologiquement non partageable (Crépon 27-38).

L'écriture d'un témoignage indirect, tel que celui représenté par *VDMV*, est, elle aussi, une forme de traduction d'un témoignage initialement direct. En effet, à travers un pacte biographique qui repose sur l'éthique de leur rapport d'amitié réciproque, Brisac résout l'aporie de l'impossibilité, de la part de la survivante, de témoigner de quelque chose dont elle sent pourtant le devoir et la nécessité de témoigner. Elle est en mesure de reproduire sous forme écrite sa propre expérience de connaissance de la vie de sa voisine, non pas en la transposant à travers ses propres mots comme elle aurait fait si elle avait voulu produire une biographie « conventionnelle », mais en décrivant sa propre expérience de connaissance du passé d'Eugénie à travers les conversations qu'elles ont tenues tout au long de leurs rencontres informelles.

Ainsi, dans sa tentative de témoigner de sa connaissance du témoignage de Plocki, l'auteure opère des choix linguistiques et discursifs précis qui, bien qu'indiscutablement récurrents sous sa plume, visent à reproduire sur les lecteurs de l'œuvre les effets quelque peu « traumatisants » que l'écoute de cette histoire bouleversante a sûrement eus sur l'auteure-auditrice.

En premier lieu, la polyphonie de l'ouvrage de Brisac qui mêle les voix des deux « protagonistes » mais aussi celles de toute une série d'autres « personnages », désoriente les lecteurs, comme les confessions de Jenny ont dû désorienter l'auteure. Insérés dans l'alternance binomiale typique du dialogue, on retrouve alors les mots proférés par d'autres personnes : le policier qui a arrêté les époux Plocki, lors d'une rafle à Vincennes, où ils vivaient à cette époque-là, et qui a laissé partir leurs enfants, car naturalisés français ; la maîtresse de Jenny, manifestement antijuive, qui en classe réitérait les dispositions vexatoires introduites par les occupants. Il y a aussi les propos de Monique, la meilleure amie de Jenny, qui, avec sa famille catholique, l'a aidée à survivre sans ses parents pendant l'occupation de Paris et jusqu'à la Libération ; et ceux encore plus mélancoliques de la grand-mère maternelle restée en Pologne chez qui Jenny a vécu dans son enfance.

Dans une évocation douce et émouvante, on retrouve les mots des parents Plocki, de ceux proférés pendant de joyeux après-midis au théâtre avec leurs enfants, bien avant la menace nazie, jusqu'aux conseils de vie délivrés par sa mère Rivka quelques minutes avant leur transfert à Drancy. Ces derniers forment l'exemple peut-être le plus évident de la puissance émotive de la langue de Brisac. En reproduisant fidèlement les mots prononcés par la mère de Plocki « pendant les deux heures les plus importantes de [s]a vie » (96), l'auteure est capable

de forger des passages en même temps vraisemblables et lyriques, compte tenu du contexte événementiel dans lequel ils s'inscrivent :

[...] elle dit à sa mère qu'elle s'est fait traiter de sale juive en classe. Très bien, sache que cela arrivera encore et que c'est une source de fierté, et que tu dois toujours te battre contre celui ou celle qui t'a insultée. (63)

Si tu tombes amoureuse, et tu vas tomber amoureuse, et ce sera merveilleux, tu n'es pas obligée de l'épouser. Si tu es enceinte et que tu n'aimes pas le garçon, ou pour une autre raison, tes études, ou l'argent, tu peux faire passer l'enfant [...]. (100)

Cette constellation polyphonique est construite de manière directe, et non par l'intermédiaire du discours indirect. En lisant ce mélange de voix, on a presque l'impression d'écouter plusieurs personnes parlant en même temps : les lecteurs perdent à chaque page leurs points de repères et finissent par se sentir quelque peu accablés, comme s'ils avaient écouté parler directement la témoin.

En deuxième lieu, d'un point de vue syntaxique, l'écriture de Brisac est extrêmement saccadée : les répliques de Jenny sont courtes, presque sans pause ; elles se succèdent d'une manière qui donne le vertige, en passant d'un point logico-temporel à l'autre sans aucune connexion discursive apparente. L'auteure use d'une syntaxe perturbée dans laquelle la parataxe et l'asyndéton contribuent à la création d'un discours morcelé au rythme effréné. Les conjonctions sont souvent évitées car elles altéreraient évidemment le « naturel » du discours oral. L'extrait suivant en est un exemple :

Il y a ceux qui comprennent et les autres. Les autres. Elle n'épilogue pas.
La concierge. La tante qui est venue réclamer plus tard les draps du grand lit qui ne serviraient plus. La charcutière qui hurle ce n'est pas ton heure, tu n'as rien à faire ici. Ceux qui détournent le regard. Et Mulot. (105).

Ces mots évoquent la tristesse mais aussi l'indignation de Jenny face aux événements racontés et à l'implication des différents personnages dans le « récit ». Sans aucune figure de rhétorique, sans aucune image émouvante ou pathétique, Brisac est capable de faire ressentir aux lecteurs tout le spectre d'émotions que ce souvenir peut avoir suscité en Plocki et ce, seulement à travers de simples mots s'accumulant comme la colère qui monte au fur et à mesure que la témoin se remémore et que ces souvenirs cachés affleurent et sont traduits en mots.

Le passage suivant est un autre exemple du pouvoir émotionnel de la syntaxe de Brisac :

Je rôde autour du Lutétia.
J'y vais souvent, et puis je cesse d'y aller. J'ai enfin compris que ce n'était pas la peine. Personne ne reviendra. (123)

À travers ces six courtes phrases liées par une seule conjonction, Brisac reproduit le trouble de cette jeune fille courageuse, animée par sa force d'esprit, qui chaque jour allait à Sèvres-Babylone attendre le retour des camps de ses parents, encore convaincue qu'une nouvelle vie heureuse était possible après le déluge, et qui, tout d'un coup, comme le rythme de ce passage le fait percevoir, a compris que l'attente ne lui ramènerait pas sa famille.

Enfin, il est également important de considérer l'emploi des temps verbaux fait par Brisac. Dans les parties de récit où l'auteure réfléchit aux mots de Plocki, elle s'exprime au passé, ce qui souligne la différence temporelle entre l'énonciation de la mémoire de la part de Plocki et sa mise sous forme écrite de la part de l'auteure. En revanche, là où la témoin s'exprime directement de sa propre voix, il n'y a apparemment pas de *consecutio temporum*. Les récits autobiographiques ont d'ailleurs cette particularité de mettre souvent au présent les passages les plus forts en émotion (Pillemer, Desrochers et Ebanks 145-162). Il en est ainsi chez Brisac, où l'évocation des moments les plus durs est au présent de l'indicatif, comme si, en transportant de la mémoire à la parole ces contenus mnémoniques longuement passés sous silence, la survivante revivait, dans l'instant de l'énonciation, la douleur provoquée par l'expérience traumatique (Revaz 90). Cela est évident dans la portion de texte où Jenny se remémore l'arrestation de sa famille par le commissaire qui avait été leur voisin de palier et qui, mine de rien, les a emmenés dans la cour de l'immeuble où avaient été rassemblées les familles juives de Vincennes :

Ma mère lui dit : vous ne prenez pas les enfants quand même ?

Il réplique : vous êtes sur la liste, il n'y a pas à discuter. (94-95)

Mais il faut prouver que nous sommes français, alors le commissaire repart, et cela dure peut-être deux heures. (96)

Rivka a donné d'autres consignes. En sortant, Jenny doit immédiatement aller rue Monge, à Paris, prendre des nouvelles d'un petit cousin dont la mère a sûrement été arrêtée. (101)

Dans ces extraits, Jenny rapporte le souvenir traumatisant au présent historique, ce qui augmente la tension du passage au moment de la lecture. Ceci permet de transporter le public presque sur le même plan temporel suspendu où le passé prend forme à nouveau : le traumatisme vécu à cette époque-là par les arrêtés est réitéré, et dans le présent où ils lisent le texte, les lecteurs restent sidérés face à la mécanique de cette « banalité incompréhensible du mal » (Brisac 121). De plus, ils doivent faire un effort supplémentaire pour reconstruire l'ordre chronologique des événements mentionnés dans le dialogue entre les deux femmes. Par conséquent, tout comme l'auteure-témoin directe d'un témoignage lui aussi direct, le public du

récit est également frappé par les effets de ce transfert psychologique de traumatismes qu'il n'a pourtant pas vécus et à la verbalisation desquels il n'a pas assisté.

L'intervention de Brisac semble pouvoir être cristallisée par les mots de Janine Altounian, qui, à propos du journal intime de son père, rescapé du génocide arménien, réfléchit sur les enjeux de traduire un texte d'autrui relatant une expérience traumatique. Elle localise dans la traduction l'instrument métaphorique et pratique pour interpréter, au sens propre mais aussi figuré, une mémoire traumatique reçue en héritage :

faute de pouvoir réparer cet homme rendu irréversiblement « différent » de nous, qui en sommes pourtant les contemporains, l'écrivain-légataire le remet dans la circulation mémorielle de ce monde-ci, tel quel, c'est-à-dire en tant que défiant notre impuissance à nous identifier à son mode de « penser et de sentir ». Ce passeur d'un événement inassimilable témoigne ainsi d'une mutation dans l'héritage psychique du monde des « accueillants », il leur fait porter des expériences, non pas « indicibles », mais inhabitables. (35-36)

Comme dans le cas d'Avraham Altounian, survivant aux persécutions ottomanes, la vie et l'expérience de Jenny Plocki en tant que rescapée de la Shoah ne sont pas « indicibles » ou intraduisibles. En revanche, ce qui échappe aux destinataires de ces mémoires est la possibilité de les « habiter », c'est-à-dire de les comprendre dans leur totalité. Pourtant, c'est exactement dans cette « inhabitabilité » de la part des récepteurs finaux du témoignage, dans leur impossibilité même à éprouver et à imaginer l'expérience des survivants, que la mémoire des rescapés reste vivante et peut être transmise : non pas à travers un témoignage forgé par un « interprète », au sens herméneutique et traductologique du terme, qui substitue ses mots à ceux de vrais témoins pour les rendre plus compréhensibles, voire acceptables, mais à travers un acte testimonial qui témoigne de l'impossibilité intrinsèque de témoigner de cette expérience. La « traduction » de la persécution se fait donc en mots précaires ; et c'est exactement dans la précarité de cette transposition, dans la mise en forme verbale d'une expérience inattingible qui projette les lecteurs dans ce sens d'inexorable inscrutabilité, que l'on peut, quoique partiellement, cueillir l'expérience inaccessible de survivance d'une adolescente juive à la déportation et à l'assassinat de ses parents sous l'occupation nazie.

Bibliographie

- Altounian, Janine. « L'altérité du transfert entre le déni de 'la misère du monde' et sa traduction ». *Rue Descartes* 3.37 (2002). 31-40.
- Amati-Mehler, Jacqueline. « Migration, Loss and Memory ». *Lost Childhood and the Language of Exile*. Dir. Judit Szekacs-Weisz et Ivan Ward. Londres : Imago East West

- / The Freud Museum, 2004. 168-192.
- Baccolini, Raffaella et Chiara Elefante. « *L’empreinte de l’ange* de Nancy Huston : la traduction narrative de plusieurs traumatismes individuels et collectifs ». *Traduire les savoirs*. Dir. Danielle Londei et Matilde Callari Galli. Berne : Lang, 2011. 111-139.
- Brisac, Geneviève. *Vie de ma voisine*. Paris : Grasset, 2017.
- Brodzki, Bella. *Can These Bones Live ? Translation, Survival, and Cultural Memory*. Stanford : Stanford UP, 2007.
- Brunetaux, Audrey. « Écrire Auschwitz et après : genèse d’un traumatisme ». *The French Review* 84.4 (2011). 732-746.
- Burnet, James. « Le cinéma de Rithy Pan : comment traduire un génocide en images ». *Traduire les savoirs*. Dir. Danielle Londei et Matilde Callari Galli. Berne : Lang, 2011. 85-98.
- Callari Galli, Matilde. « Traduire le silence ». *Traduire les savoirs*. Dir. Danielle Londei et Matilde Callari Galli. Berne : Lang, 2011. 53-67.
- et Chiara Elefante. « Introduction ». *Traduire les savoirs*. Dir. Danielle Londei et Matilde Callari Galli. Berne : Lang, 2011. 47-52.
- Certeau, Michel de. *L’écriture de l’histoire*. Paris : Gallimard, 1975.
- Crépon, Marc. « Traduire, témoigner, survivre ». *Rue Descartes* 2.52 (2006). 27-38.
- Dadoun, Roger. « Qui biographie ? ». *Entretiens sur la biographie*. Dir. Francis Marmande et Éric Marty. Paris : Carnets Ségurier, 2000. 41-63.
- Davies, Peter. *Witness Between Languages : The Translation of Holocaust Testimonies in Context*. Woodbridge : Boydell & Brewer, 2018.
- Derrida, Jacques. « Poétique et politique du témoignage ». *Jacques Derrida*. Dir. Marie-Louise Mallet et Ginette Michaud. Paris : L’Herne, 2004. 521-539.
- Pillemer, David, Amy Desrochers et Caroline Ebanks. « Remembering the Past in the Present : Verb Tense Shifts in Autobiographical Memory Narratives ». *Autobiographical Memory : Theoretical and Applied Perspectives*. Dir. Charles Thompson et al. Londres : Psychology P, 1997. 145-162.
- Revaz, Françoise. « Le présent et le futur historiques ». *Le français aujourd’hui* 4.139 (2002). 87-96.
- Rushdie, Salman. *Imaginary Homelands : Essays and Criticism, 1981-1991*. Londres : Granta, 1991.
- Waintrater, Régine. *Sortir du génocide : témoigner pour réapprendre à vivre*. Paris : Payot, 2003.